

délégués - en exercice	97
- présents	43
Pouvoirs.....	9
Total votants	52

Affaire n°085/06-2022

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL
(CST)

NOTA :

Le Président certifie que le compte-
rendu de cette délibération a été
affiché au siège du syndicat à
Tournan-en-Brie, le 05/07/2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 27 juin 2022

L'An deux mil vingt-deux le lundi 27 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 17 juin 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Alain BRUCHER, Gilles GROSLEVIN, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, suppléant.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Aucun représentant

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Yannick PONCE, titulaire

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Aucun représentant

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Aucun représentant

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Françoise MILLET, Cyril GHOZLAND suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONAZZO, Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Jean-Claude DELAVALAUX titulaires, Julie GYONNET suppléante.

Pouvoirs :

- de M. Mauborgne à M. Rémond (CCBRC)
- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Marcoux à Mme Barnet (CCPB)
- de M. Legrand à Mme Mirat (CCVB)
- de M. Poupinot à M. Robert (CCVB)
- de M. Coquelet à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Blanchard à M. Delavaux (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Cédric Leseine (excusé), Nathalie Dutriaux, Jean-Claude Omnès (excusé), Thomas Berthon, Jean-Pierre Meudec, Deborah Bernard (excusée), Denis Dupuy, Jérôme Rapillard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot (excusé), Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Couderc, François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

André Lefrançois, Denis Thouvenot

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Gilles Bord (excusé), Sofiane Ghazelane (excusé), Dominique Becquart (excusé), Gérard Tabuy (excusé), Hocine Oumari (excusé), Flora Phongprixia (excusée), Jean-Pierre Mouillot (excusé), Jean-Pierre Foubert (excusé) Thierry Tasd'homme (excusé), Jean-Bernard Blondin, Analia Haller (excusée), Armando Oursel (excusé) Pierre Vasseur, Jean-Claude Olivieri, Yamina Amara (excusée) Gladys Celanie (excusée)

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Sérafin-Bonvarlet (excusé), Grégoire Cordesse, Claude Seveste

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Claudine Bouzonie, Jean-Claude Merakchi (excusé), Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey (excusée), Hugues Marcelot, François Moratille, Michèle Benech, Arnaud Fabre, Philippe Louise dit Mauger.

085/06-2022 Création d'un Comité social Territorial (CST) :

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022, le SIETOM 77 doit constituer son Comité Social Territorial (CST).

Entendu l'exposé ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.251-5 à L515-10 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif de la collectivité, apprécié au 1er janvier 2022, a atteint le seuil des 50 agents et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité Social Territorial ;

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical **DECIDE** la création d'un Comité Social Territorial.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 28 juin 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.